

Communiqué de Presse

Direction de la Communication

Réf: 313f09

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Terry Davis satisfait de la ratification par la Serbie de plusieurs conventions contre le terrorisme et la criminalité

Strasbourg, 14.04.2009 – « Je me félicite que la Serbie ait ratifié notre Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains, notre Convention pour la prévention du terrorisme et notre Convention relative à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme.

Face à la menace du terrorisme international et de la criminalité organisée, l'action isolée des gouvernements est vouée à l'échec. Les problèmes internationaux exigent des réponses internationales – c'est pourquoi le Conseil de l'Europe a mis au point plusieurs conventions juridiquement contraignantes qui offrent non seulement un cadre de coopération juridique solide et effectif mais aussi de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Ces conventions sont d'autant plus efficaces que les ratifications sont nombreuses. Je me réjouis du fait que la Serbie se joigne au mouvement. En ce qui concerne les états membres qui n'ont pas encore ratifié ces conventions, je les encourage à le faire dès que possible. »

Note aux éditeurs

La Ministre de la Justice de Serbie, Snežana Malović, a déposé les instruments de ratification des Conventions du Conseil de l'Europe suivantes :

- la Convention sur la cybercriminalité ([STCE n° 185](#)),
- la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme ([STCE n° 198](#))
- le Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques ([STCE n° 189](#)),
- la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains ([STCE n° 197](#)),
- la Convention pour la prévention du terrorisme ([STCE n° 196](#))
- le Protocole portant amendement à la Convention européenne pour la répression du terrorisme ([STCE n° 190](#)).

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int